

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 2

Artikel: Le chasseron et les temples de montagne
Autor: Gruaz, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CHASSERON ET LES

TEMPLES DE MONTAGNE

Les promeneurs qui se sont rendus par une belle journée d'été au mont Chasseron, ont pu apprécier la grandeur et la variété du panorama qu'on découvre de cette cime soit du côté suisse, soit du côté français. Quelques-uns d'entre eux y ont évoqué sans doute aussi l'époque gallo-romaine, en songeant aux trouvailles de 1850 qui, s'ajoutant à celles déjà mentionnées par Levade, signalèrent plus vivement cette sommité à l'attention des historiens et des archéologues. L'événement fut communiqué de Ste-Croix à la *Gazette de Lausanne*, le 4 août 1850, en ces termes : « On vient de faire dans nos contrées une découverte intéressante pour l'histoire. Il y a quelques semaines, un jeune homme occupé à herboriser au pied du Chasseron trouva une médaille romaine en arrachant une plante. Ce fut bientôt connu à Fleurier et à Ste-Croix. Dès lors, un grand nombre de personnes de ces localités ont fait des fouilles sur les lieux et ont trouvé, jusqu'à présent, environ deux cents médailles romaines, la plupart bien conservées et portant des empreintes très variées. On a trouvé aussi des briques, des fragments de vases, des clochettes presque intactes d'une forme particulière, des instruments en fer, etc.

» Cette découverte si étonnante, au-dessus de l'une des sommités les plus élevées du Jura, où aucun autre vestige

n'indique la présence de l'homme dans l'antiquité, a mis en éveil les habitants de S^{te}-Croix et, chaque jour, le Chasseron, devenu une espèce de Californie, voit arriver une multitude de travailleurs la pioche sur l'épaule qui s'empressent de fouiller le terrain dans tous les sens. A S^{te}-Croix seulement, on a recueilli jusqu'à présent au moins cent cinquante médailles.

» D'après la nature du terrain où ces objets se trouvent, il paraît très probable qu'un temple païen existait sur la crête du rocher et qu'à sa destruction les fragments ont été lancés en bas. Pour l'historien savant cette découverte doit donner lieu à des recherches intéressantes sur la nature de l'édifice et sur l'époque de son existence. »

Les archéologues du pays, Troyon et de Bonstetten, se sont intéressés aux découvertes du Chasseron, mais à défaut de fouilles systématiques, ils n'ont pu leur consacrer que des notes et des articles assez sommaires. Dans son *Indicateur des antiquités suisses de 1865*, de Bonstetten ne fait que les enregistrer.

D'autre part, le journal manuscrit de l'archiviste A. Baron se borne à reproduire le communiqué de la *Gazette* et discute brièvement la question d'un temple édifié sur le Chasseron.

En ce qui concerne les objets mêmes, il faut rappeler qu'on doit au docteur Campiche domicilié à S^{te}-Croix le soin d'avoir recueilli une bonne partie des trouvailles faites au Chasseron depuis 1850.

La collection du docteur Campiche, objets et monnaies, fut acquise par le Musée d'archéologie de Lausanne en 1861. Ce qui mérite d'être signalé de cette collection se résume comme suit :

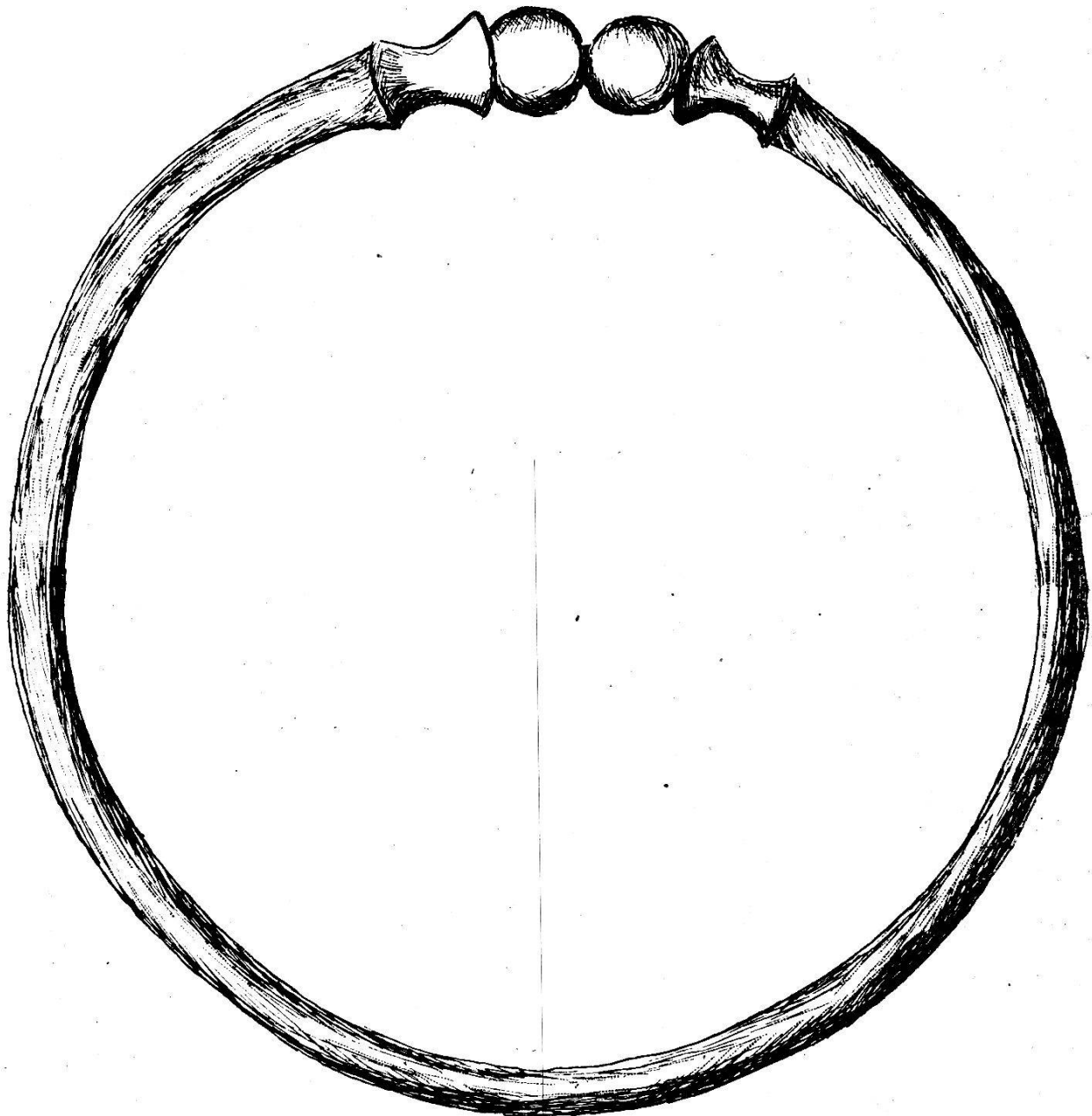
Un grand torques en bronze à double charnière (voir figure page 46).

Trois hachettes votives en fer.

Deux lampes en bronze à godet.

Trois clochettes, dont deux en bronze et une en fer.

Une vingtaine de monnaies bien conservées.



Environ $\frac{2}{3}$ de l'original.

Il y a trois ans, lors de quelques jours d'été passés à Ste-Croix, nous fûmes vivement surpris de trouver exposées au musée de cette localité une collection d'environ quatre-vingts monnaies romaines provenant du Chasseron. L'idée

nous vint, depuis ce moment, de faire un inventaire des trouvailles attribuées à ce lieu.

Aux objets énumérés plus haut nous pouvons donc ajouter les monnaies réunies des musées de Ste-Croix et de Lausanne, soit, en tout, une centaine d'exemplaires dont la frappe répond aux noms suivants :

Pompée, 1 exemplaire; J. César, 1; Auguste, 16; Agrippa, 2; Auguste et Agrippa (colonie de Nîmes), 1; Tibère, 2; Germanicus, 1; Germanicus et C. Caligula, 1; Claude, 3; Othon, 1; Vespasien, 1; Titus, 1; Domitien, 16; Nerva, 5; Trajan, 6; Hadrien, 10; Ælius, 1; Antonin, 4; Marc-Aurèle, 2; Faustine jeune, 1; Lucius Verus, 1; Commode, 2; Caracalla, 1; Gordien le pieux, 1; Gallien, 1; Galère Maximimien, 1; Constantin I, 2; Constantin II, 1.

Du fait que la plupart des pièces trouvées au Chasseron ont été recueillies, — comme on le sait — par des excursionnistes, on peut conclure qu'il en est entré à peine la moitié dans les collections officielles.

La chronologie des monnaies constatées et énumérées dans l'inventaire ci-dessus part avec un bronze de Pompée du I^{er} siècle avant notre ère et aboutit avec un bronze d'Heraclius I^{er} au VII^e siècle. Nous avons ainsi une idée approximative du temps pendant lequel le sanctuaire du Chasseron a été fréquenté et honoré.

La description de tous les types de monnaies recueillies au Chasseron constitue un travail spécial qui trouverait plutôt sa place dans une revue de numismatique. Il suffira d'en donner ici un aperçu sommaire en indiquant le module et le métal des séries et le plus ou moins de rareté de quelques exemplaires.

Les collections des musées de Ste-Croix et de Lausanne réunies comptent en tout : sept grands bronzes, cinquante-sept moyens bronzes, dix petits bronzes et trois exemplaires en argent.

Parmi les monnaies dont la présence est rare dans le pays, mentionnons les exemplaires suivants :

Pompée. Grand bronze.

MAGNUS. Double tête de Pompée à la Janus.

Rev.) PIUS IMP. Proue de vaisseau.

Médailleur de Lausanne.

J. Cesar et Auguste. Moyen bronze.

DIVOS JULIUS. Tête laurée de J. César à droite.

R.) CAESAR DIVI F. Tête nue d'Octave à droite.

Médailleur de Lausanne.

Auguste. Petit bronze.

CAESAR IMP. Tête laurée d'Auguste.

Rev.) AUGUSTUS. Aigle éployé.

Musée de Ste-Croix.

Id. Petit bronze.

CAESAR AUGUST. PONT. MAX. TRIBUNIC. POT. (Caesar Augustus pontifex maximus tribunicia potestate). Tête nue d'Auguste. Le revers porte le nom du monétaire SALVIUS OTHO.

Musée de Ste-Croix.

Othon. Argent. Denier avec : OTHO CAESAR AUG. T. P. (Augustus tribunicia potestate). Tête nue de l'empereur à droite.

Rev.) SECURITAS P. R. (populi romani). La Sécurité tenant un globe et un sceptre.

Musée de Ste-Croix.

Domitien. Argent. Quinaire.

IMP. CAES. DOMIT. AUG. GER. P. M. TR.

P. V. (Imperator Caesar Domitianus Augustus Germanicus pontifex maximus tribunicia potestate V). Tête laurée de l'empereur.

Rev.) IMP. XI COS. XII CENS. P. P. P. (Pontifex.
Pater Patriae).

Musée de Ste-Croix.

Adrien. Moyen br.

HADRIANUS AUG. COS. III P. P. Tête
laurée d'Adrien.

Rev.) MAURETANIA. La Mauritanie debout tenant
son cheval par le frein et tenant deux javelots.
Rare.

Musée de Ste-Croix.

Aelius. M. br.

AELIUS CAESAR. Tête nue de l'empereur.
Rev. TR. POT. COS. II. S. C. Rare.

Musée de Ste-Croix.

A la suite de ce relevé nous devons mentionner que M. Amiet, procureur général à Soleure, s'était chargé en 1870 d'établir le catalogue de la collection recueillie par le Musée de Ste-Croix.

Il nous semble à propos de citer ici l'article du vicomte de Caix de Saint-Aymon touchant les ex-voto en général, si nous envisageons comme tels les objets et les monnaies trouvés au Chasseron.

« L'habitude de suspendre dans certains lieux consacrés des objets quelconques en accomplissement d'un vœu (ex-voto) ou en reconnaissance d'une grâce obtenue remonte à une haute antiquité. Les anciens déposaient dans les temples après le combat leurs glaives et leurs boucliers, les athlètes vainqueurs y suspendaient leurs couronnes et leurs trophées, les femmes leurs voiles, leurs ceintures et même leurs chevelures. Tout le monde sait quelles richesses la piété des fidèles avait enfouies dans des sanctuaires comme ceux de Jupiter à Dodone, d'Apollon à Delphes et de Diane à Ephèse. Cet usage se continua dans la Gaule romaine et les fouilles des archéologues ont fait découvrir des temples remplis d'ex-

voto de pierre, de marbre ou de terre cuite, notamment à Toulon-sur-Allier, à Châtillon-sur-Seine, etc.

« Depuis le triomphe du christianisme, l'usage des ex-voto se popularisa encore, surtout dans les églises dédiées à la Vierge Marie. Les marins suspendent encore dans certains sanctuaires vénérés par eux de petits navires ou des tableaux représentant les naufrages auxquels ils ont échappé. Dans d'autres églises, ce sont des bras, des jambes, des yeux, de seins de femme en cire ou en argent, etc., rappelant les maladies dont on croit avoir été guéri par le patron du lieu. »

Au cours des recherches faites au Chasseron en 1850, recherches faites au hasard, sans suite, sans méthode par des touristes préoccupés seulement de trouver des objets, des monnaies, peut-être même un trésor, il n'apparaît pas qu'on ait réellement constaté des traces de construction ancienne dans le sol exploré. Cependant l'article de la *Gazette de Lausanne* cité plus haut nous prouve que des personnes s'intéressant à l'archéologie du pays ont déjà conçu l'existence d'un édicule sur la partie du rocher qui s'est écroulée dans le vallon de la Deneyriaz. En 1908, nous eûmes l'occasion, par une belle matinée d'été, de pouvoir visiter la cime du Chasseron en compagnie de M. J. Junod-Jaccard, qui connaît parfaitement la contrée. Tout en longeant le bord des parois les plus élevées, il nous fut aisé de reconnaître les éboulis qui nous intéressaient particulièrement. La partie du versant qui en est jonchée présente une pente assez roide. On y aurait trouvé, dit-on, des fragments de tuiles romaines. Quoique vagues, il faut tenir compte de ces indications si jamais une exploration était tentée dans ces lieux accidentés.

En somme, l'hypothèse d'un sanctuaire au sommet du Chasseron fut basée non sur des traces de construction dûment observées, mais uniquement sur des trouvailles de monnaies nombreuses, d'objets divers et de fragments de

tuiles épars. Les articles et notices de Troyon et de Bonstetten nous présentent la chose ainsi. Dans les archives historiques de A. Baron à l'état de manuscrit, nous trouvons une opinion différente, mais impossible à admettre, puisqu'elle consiste à dire que des objets et des tuiles peuvent avoir été transportés au sommet d'une montagne pour y être enfouis dans le sol au moment d'une invasion armée.

Les trouvailles du Chasseron nous ont paru d'une importance assez marquée pour les faire connaître à M. Salomon Reinach. Il nous a été infiniment précieux d'avoir l'opinion de l'éminent archéologue français sur le point qui nous intéresse le plus :

« Je suis tout à fait favorable, dit M. Salomon Reinach, à l'hypothèse d'un temple comme celui du Saint-Bernard. Chasseron, ajoute-t-il, est analogue à *Chassenon* qui est *Cassino-magos*, donc gaulois. Il y a eu là, sans doute, un sanctuaire de montagne où l'on pourrait trouver bien des choses. Quel est le nom du Chasseron dans les documents du moyen âge? On doit pouvoir s'en assurer. »

Cette question d'un vif intérêt est à l'étude. Espérons que nos archives cantonales possèdent des sources qui permettent d'y répondre.

A l'époque de la domination romaine, et même avant celle-ci, on peut donc vraisemblablement envisager au sommet du Chasseron un sanctuaire consacré à quelque divinité tel que les Alpes en ont possédé aux passages du Grand Saint-Bernard et du Julier dans les Grisons. Tandis que ces deux cols avaient un temple à proximité de leur passage, l'éloignement du Chasseron de la voie romaine créait pourtant à ce lieu vénéré un isolement qui en fait la particularité. Il faut, en effet, environ une heure et demie pour atteindre le sommet du Chasseron depuis *St^e-Croix*, lieu où devait passer très probablement la voie romaine qui reliait *Eburodunum* (Yverdon) à Pontarlier.

L'étendue de pays qu'on embrasse du haut du Chasseron est immense. On peut admettre aussi qu'on en ait fait un poste d'observation et qu'à côté du sanctuaire se trouvait un de ces refuges analogues aux *mansiones* distribués sur les versants italien et suisse du Grand Saint-Bernard.

Les trouvailles numismatiques réalisées au Grand Saint-Bernard, au Julier et au Chasseron nous permettent d'évaluer la durée de fréquentation de ces lieux. Une partie d'entre elles ont contribué aussi à rappeler tel peuple qui a vécu dans une étendue de pays donné. C'est ainsi qu'au Grand Saint-Bernard les explorations faites dans son antique *mansio* et son temple de Jupiter ont mis au jour des milliers de monnaies dont un certain nombre relevaient des Salasses qui habitaient sur le versant méridional du Mons Pœnninus¹ et dans les vallées qui sont au pied de cette montagne près d'Aoste. Ce peuple pratiquait le lavage de l'or sur les bords de la Dora et frappait des pièces où l'on a cru voir gravés les ustensiles qui servaient au lavage de l'or.

Les nombreuses trouvailles de monnaies provenant des différentes parties de la Gaule et de l'Italie — de Tarente et de la Sicile, entre autres — prouvent que le peuple qui habitait le pays voisin du Grand Saint-Bernard avait bien avant la conquête romaine déjà des relations commerciales assez étendues.

Le col du Julier a donné lieu aussi à des découvertes très importantes, mais qui ne présentent pas la variété de celles du Grand Saint-Bernard. Les séries du Julier sont comprises entre Auguste et Constantin. En 1854, des ouvriers qui travaillaient à l'ouverture d'une carrière de grès mirent la main sur plus de deux cents monnaies impériales romaines.

¹ Mons Pœnninus, Mons Jovis (Mont Joux), en raison de son temple consacré à Jupiter, sont les deux appellations anciennes du Grand-Saint-Bernard.

Cette trouvaille, dit l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses de juillet 1865*, semble confirmer la tradition qu'un temple existait sur la montagne et que les voyageurs y déposaient des présents *pietatis causa pro itu et reditu*.

Il ne reste absolument rien de cette construction, mais on trouve encore, ajoute l'*Indicateur*, deux morceaux de colonne qui sont placés de chaque côté de la route. Ils faisaient partie d'une seule et même colonne, comme l'ingénieur Albertino l'observa lors de leur mise au jour en 1861.

Tout en faisant remarquer que les monnaies romaines trouvées au sommet du Julier relèvent de la période impériale, l'*Indicateur* rappelle qu'à Tinzen, c'est-à-dire au bas de la même montagne, on découvrit un vase en bronze plein de monnaies d'argent massaliotes, de pièces d'or gauloises et d'autres nombreux objets. L'auteur du communiqué conclut de là que les habitants du pays, les Rhétiens, peuvent avoir érigé un sanctuaire quelque part dans la contrée.

Les monnaies trouvées au Chasseron assigneraient au culte de son sanctuaire une durée d'au moins six siècles si l'on s'en tenait aux exemplaires connus, dont le dernier en date relève d'Heraclius I. Mais parmi les nombreuses pièces dont nos musées ont été privés, il devait sûrement s'en trouver des différentes parties de la Gaule. Dans son *Indicateur des antiquités suisses*, de Bonstetten cite, outre les romaines, des monnaies de Marseille et de Vienne en Gaule, ainsi qu'une pièce de la Tarragonaise frappée à Castullo¹. Ces pièces, quoique bien antérieures aux séries impé-

¹ Au dernier moment, M. le conservateur P. Vionnet nous communique une planche photographique des monnaies de la collection Campiche, trouvées au Chasseron, mais restées en partie étrangères à nos collections.

Nous relevons sur cette planche exécutée par M. Vionnet, en 1870, un bronze très net de Marseille, de la période épigraphique (100 av.-20 ap. J.-C.).

Ce bronze porte au revers le taureau cornupète et à l'exergue l'inscription : ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ (des Massaliens).

riales, ont pu circuler encore dans le pays après la conquête romaine; mais il est plus vraisemblable d'envisager leur présence au Chasseron avant la dite conquête et de conclure que ce lieu était déjà consacré au culte d'une divinité gauloise.

Le Chasseron est la seule sommité de notre Jura qui ait attesté d'une manière aussi manifeste, par ses nombreuses trouvailles, le culte que les Gaulois et les Romains vouaient à leurs divinités sur certains lieux élevés. Au regard d'un espace immense où se propagent à l'infini la variété des sites et la molle ondulation des lignes; où les contrastes d'ombre et de lumière, les orages et les intempéries déploient de puissants effets, il semble que la vénération des sanctuaires au sommet des montagnes devait associer au culte des dieux l'impression qu'exercent en tous temps sur l'âme humaine les forces de la nature.

Si c'est de Teutatès — le Mercure des Gaulois, fréquemment honoré par ceux-ci — ou si c'est — comme au Grand Saint-Bernard — de Jupiter que le sanctuaire du Chasseron a abrité l'autel, voilà ce que nous ne saurons jamais,... à moins qu'une inscription brusquement surgie du sol un jour ne nous dévoile le mystère, ce qui est très peu probable.

D'ailleurs, en dehors des attributions déterminées qui pouvaient en faire Mercure, Jupiter, Mars ou Apollon, le dieu qu'on honorait au Chasseron était avant tout et surtout le patron, le dieu tutélaire de la contrée.

Quand, une fois gravi, le sommet d'une de nos montagnes nous donne le spectacle d'une nature grandiose, nos impressions se varient d'autant plus si nous nous prenons à songer que le sol foulé sous nos pas a recelé et recèle peut-être encore les vestiges d'un culte longtemps pratiqué, depuis longtemps disparu, émané des religions qui présidèrent un jour aux destinées des plus grands empires. Comme les anciens ont laissé, pour nous surprendre, dans des lieux

abandonnés des traces de leurs pratiques religieuses, de leurs institutions et de tout ce qui touche à leur existence, de même nous laisserons les traces des nôtres à nos lointains descendants qui, à leur tour, y trouveront matière à s'étonner, à méditer et à formuler la diversité de leurs impressions.

Il serait à souhaiter que des notes encore inédites vinssent s'ajouter à celles que nous avons rassemblées ici. Dans la contrée de Ste-Croix un petit nombre de personnes doivent posséder des souvenirs relatifs aux explorations du Chaseron. Aussi leurs communiqués seraient-ils les bienvenus et pourraient-ils contribuer utilement à compléter un des dossiers les plus intéressants de l'archéologie du pays.

J. GRUAZ.

L'INSURRECTION DE 1831 A NEUCHÂTEL

D'après un document de l'époque.

On sait que la Principauté de Neuchâtel et Valangin, après l'éphémère domination du maréchal Berthier, aide de camp de Napoléon I^{er}, rentra, en 1814, sous la souveraineté du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, qui lui octroya une charte datée de Londres, le 18 juin 1814. Ce changement fut généralement bien accueilli. Sous l'ancien régime, le peuple neuchâtelois avait joui de plus de liberté que bien des cantons suisses. Mais trop éloigné pour protéger efficacement ses sujets, le roi demanda lui-même que la Principauté fût incorporée au Corps helvétique, ce qui fut fait le 12 septembre 1814. Il y eut donc désormais une double souveraineté dans le pays, l'une royale pour la Principauté, l'autre nationale pour le nouveau canton. De cette situation anormale devait inévitablement résulter un conflit. De fait,